

Recherches et sauvetage

a mis sur pied un programme de bateaux de sauvetage qui ont pu intervenir dans environ 20 p. 100 des accidents qui se sont produits au large des côtes de la Colombie-Britannique; il a entrepris un programme d'éducation orienté vers ce domaine de la prévention. Le gouvernement a également étendu ses autres services. Le système de gestion de la navigation maritime est aujourd'hui un service efficace. Tout le sud-ouest de la Colombie-Britannique a accès à ces services, qui comptent des avions, des hydroglisseurs et des navires. Il faut donc en être reconnaissant au gouvernement. Il est conscient de ce problème mais pas de la même façon qu'Otto Lang. Il s'en préoccupe sérieusement.

● (1640)

Cependant, le gouvernement n'est allé ni assez loin ni assez vite. Les services de sauvetage sont encore si mauvais que la vie des gens en est menacée. Il est d'importance vitale de répartir les hélicoptères comme il se doit. Toutes les municipalités et tous les districts régionaux de la côte on écrit au gouvernement pour lui demander d'instaurer ce programme. Pour en assurer l'efficacité, le gouvernement doit avoir recours aux services de volontaires. Enfin, nous devons en arriver à une coordination plus efficace. Nous ne devrions pas permettre que chaque ministère gouvernemental édifie son empire. Il devrait y avoir une meilleure coordination. Je prétends qu'il serait possible d'y arriver par une utilisation plus efficace des ressources. Il devrait y avoir une coordination plus étroite entre les ministères et un autre responsable que le ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne). On devrait faire des exercices auxquels participeraient le public et des professionnels pour qu'ils puissent évaluer ce qui se passe.

Je vais reprendre ma place en espérant que l'on adoptera la proposition du député de Richmond-Delta-Sud.

M. Roger Simmons (secrétaire parlementaire du ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Madame le Président, je prends la parole au nom du ministre de la Défense nationale (M. Lamontagne), qui voulait venir à la Chambre mais qui en a été empêché au cours des deux dernières heures par le mauvais temps qui sévit dans la partie du Québec qu'il visite aujourd'hui. Je tiens à dire au député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) que le ministre avait fermement l'intention d'être ici et qu'il n'y a qu'environ deux heures qu'il a dû changer d'idée.

C'est avec plaisir que je prends la parole au nom du ministre pour aborder la question que la Chambre étudie. Je pense avoir déjà dit un jour, en parlant du genre de travail que nous accomplissons présentement, qu'à mon avis l'heure réservée aux députés est peut-être l'une des périodes les plus importantes prévues par le Règlement. Au cours des 40 dernières minutes, mes amis d'en face ont présenté plus de suggestions qui incitent à la réflexion qu'au cours de tout autre débat à la Chambre.

Permettez-moi de dire, au nom du ministre, que lorsqu'un citoyen sérieux affirme qu'un important service de l'administration laisse à désirer dans sa direction ou dans l'exercice de ses fonctions, et surtout s'il s'agit de sauver des vies et de porter secours à des personnes qui souffrent, il y a lieu d'examiner la situation de près. Tel est bien le cas aujourd'hui avec la motion à l'étude, et le gouvernement s'inquiète bien sûr.

Les Forces armées canadiennes, toujours en état d'alerte et capables d'intervenir assez rapidement en cas d'urgence, sont chargées de la coordination technique des services de sauvetage. Ces services sont assurés à partir de quatre centres de sauvetage situés à Halifax, Trenton, Edmonton et Victoria. Le ministère de la Défense nationale fournit également à chaque région, des moyens d'intervention aérienne sous forme d'appareils spéciaux, d'hélicoptères et d'équipages entraînés. D'autres appareils militaires, qui ont une mission première autre que la recherche et le sauvetage, participent fréquemment aux recherches à titre complémentaire, de même que les appareils des autres ministères et ceux qui sont mis à disposition par de nombreux pilotes civils un peu partout au pays.

Le ministère des Transports est le deuxième grand partenaire de cette activité. La garde côtière fournit des spécialistes maritimes aux centres de coordination, et des navires pour les interventions en mer. D'autres ministères fournissent également sur demande des équipages et des bateaux.

Je précise ce détail pour faire voir que les recherches et le sauvetage ne peuvent être confiés à un organisme unique, mais que, pour les assurer efficacement sans dépense excessive, il faut profiter de tous les moyens appropriés dont les propriétaires et les pilotes offrent de nous aider.

Il est de notoriété que depuis 12 mois, les membres des centres de coordination et des unités opérationnelles de recherches et de sauvetage du pays ont répondu à 10,000 demandes d'aide environ. La façon dont ils s'acquittent de cette tâche témoigne de la compétence, de l'expérience et du dévouement du personnel à qui il est demandé au pied levé de juger de la gravité d'une situation, souvent à partir de détails insuffisants, de mettre en branle les maigres moyens dont ils disposent, au risque de se trouver demuni pour répondre l'instant d'après à des besoins plus pressants, et enfin de tout risquer pour sauver des vies humaines.

C'est le lot quotidien des membres des équipages de recherches et de sauvetage, car les accidents aériens et maritimes ont toujours la malencontreuse habitude de se produire dans des régions difficiles d'accès, sur des mers agitées et de façon général par des conditions atmosphériques difficiles.

La perte de vies humaines par accident est toujours tragique. Toutefois, il faut bien se dire que quel que soit le nombre de personnes qui composent les équipes de recherches et de sauvetage, il n'est pas toujours possible de sauver toutes les vies humaines comme nous le souhaiterions.

C'est à la lumière de cette réalité que deux grandes décisions qui s'avèrent très judicieuses ont été prises à la suite du réexamen général des services de recherches et de sauvetage organisé en 1976. La première visait à créer un comité interministériel chargé des questions de recherches et de sauvetage qui devait conseiller les ministres sur la politique, la planification, les ressources et les questions d'efficacité. Ce comité est présidé conjointement par des fonctionnaires du ministère de la Défense nationale et de Transports Canada et compte également des représentants d'un certain nombre d'autres ministères.

Ensuite, il a été décidé que le gouvernement entreprendrait un programme complet, sérieux et permanent visant à améliorer substantiellement les services de recherches et de sauvetage et à en faciliter l'accès partout au Canada.